Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212202345-20260605-260605-DE

DEPARTEMENT
des COTES D'ARMOR

Arrondissement
de GUINGAMP

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE de PLOUVARA

n°26-06-05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 15
Membres présents : 13 ***Convocations le 28/05/2026***
Votants : 15

Objet : Travaux peinture

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Mr NICOLAS Cyril, Maire.

Etaient présents : C.NICOLAS - C.BANIEL - S.L'HOSTELLIER - D.LECOQ - A.MEHEUT - C.LE GRAET - M.JEAN - A.GAUTIER - T.BERTHAUD - A.LE MEHAUTE - N.GUILLOSSON - G.CORNEC - P.SYLVESTRE

Absentes excusées : L.TURBAN - J.MARIETTE

Madame Liliane TURBAN a donné pouvoir à Madame Annyvonne MEHEUT

Madame Josiane MARIETTE a donné pouvoir à Monsieur Cyril NICOLAS

Secrétaire de séance : S.L'HOSTELLIER

1- Réfection d'un soubassement dans la classe GS-CP

Monsieur BANIEL Christophe, adjoint au Maire, présente le devis de l'entreprise MARJOT Peinture pour la réfection du soubassement de la classe GS-CP à l'école Mine à Crayon. Ce devis comprend la dépose du revêtement existant – le ratissage par un enduit – fourniture et pose de revêtement LECO Thermophone 5 et mise en peinture. La proposition s'élève à 1937.65 € HT.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, valide le devis de la société Marjot Peinture pour un montant de 1937.65 € HT. Cette dépense sera affectée en investissement (opération 96).

2- Peinture plafond de la cuisine du restaurant scolaire

Monsieur BANIEL Christophe, adjoint au Maire, présente le devis de l'entreprise MARJOT Peinture pour des travaux de peinture du plafond de la cuisine au restaurant

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212202345-20260605-260605-DE

scolaire. Ce devis comprend le lessivage-rebouchage-ponçage et la mise en peinture. La proposition s'élève à 1918.88 € HT.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, valide le devis de la société Marjot Peinture pour un montant de 1918.88 € HT. Cette dépense sera affectée en investissement (opération 96).

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,
Cyril NICOLAS

Le secrétaire,
Stéphanie L'HOSTELLIER